



COMMUNE DE TREIGNAC



ARRETE DU MAIRE

Circulation alternée

Route soulanche, place du collège, Rue Emile Zola, avenue Paul Plazanet
AT113-2026

Le Maire de Treignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de PSMS 19 en date du 24 juillet 2026

Considérant qu'il y a lieu d'alterner la circulation Route Soulanche, place du collège, Rue Emile Zola, avenue Paul Plazanet, du jeudi 30 juillet 2026 jusqu'à la fin des travaux pour permettre la signalisation au sol.

ARRETE

Article 1 : La circulation est alternée route Soulanche, place du collège, Rue Emile Zola, avenue Paul Plazanet, du jeudi 30 juillet 2026 jusqu'à la fin des travaux pour permettre la signalisation au sol.

Article 2 : Des panneaux matérialisant cette restriction seront mis en place et retirés par le demandeur.

Article 3 : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac et le SDIS sont chargés pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac, le 24 juillet 2026
Le conseiller Philippe Plas



CIRCULATION ALTERNEE

Route soulanche, place du collège, Rue
Emile Zola, avenue Paul Plazanet

JEUDI 30 JUILLET 2026
JUSQUE LA FIN DES
TRAVAUX

ARRÊTE MUNICIPAL N°AT113 -2026

